

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1100

7 juin 2006

SOMMAIRE

Actabis Marine S.A., Luxembourg	52800	Magia S.A.H., Luxembourg	52762
AdOrMa International, S.à r.l., Luxembourg	52784	Magia S.A.H., Luxembourg	52762
Aquatrans Shipping A.G., Mertert	52774	MSPRE Luxembourg NPL, S.à r.l., Luxembourg	52780
Artelis S.A., Luxembourg	52793	Murex Capital S.A., Luxembourg	52781
AT Europe Business S.A., Luxembourg	52763	Murex Interco S.A., Luxembourg	52782
Bausch & Lomb Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52799	Naftex Holding S.A., Luxembourg	52770
Belgo-Trade S.A., Luxembourg	52772	Neckar, S.à r.l., Luxembourg	52755
Bessel Capital, S.à r.l., Luxembourg	52786	Neckar, S.à r.l., Luxembourg	52756
Blackstone Lux, S.à r.l., Luxembourg	52759	NetCom Luxembourg S.A., Luxembourg	52799
Blackstone Lux, S.à r.l., Luxembourg	52760	P&P Investment Holding S.A., Luxembourg	52767
CAAM Tectum	52763	Papeterie du Luxembourg S.A., Luxembourg	52754
(La) Cathédrale, S.à r.l., Luxembourg	52761	Papeterie du Luxembourg S.A., Luxembourg	52754
(La) Cathédrale, S.à r.l., Luxembourg	52761	Papeterie du Luxembourg S.A., Luxembourg	52754
(La) Cathédrale, S.à r.l., Luxembourg	52761	Papeterie du Luxembourg S.A., Luxembourg	52754
(La) Cathédrale, S.à r.l., Luxembourg	52761	Papeterie du Luxembourg S.A., Luxembourg	52754
Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	52777	Paxedi S.A.H., Luxembourg	52783
Classic Cars Investment S.A. Holding, Luxem- bourg	52777	Paxedi S.A.H., Luxembourg	52784
Def's Société Civile Immobilière, Soleuvre	52798	Pref Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52787
Dory 3, S.à r.l., Luxembourg	52768	Pref Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52793
Dory 3, S.à r.l., Luxembourg	52770	Real Estate Asset Management S.A., Luxembourg	52758
Ecoma (Luxembourg) S.A., Esch-sur-Alzette	52761	Repco 18 S.A., Luxembourg	52778
Energy and Infrastructure Management, S.à r.l., Luxembourg	52758	Revedaflo S.A.H., Luxembourg	52781
Espace Invest, S.à r.l., Bertrange	52780	Revedaflo S.A.H., Luxembourg	52782
Fidei, S.à r.l., Luxembourg	52773	RGH Holdings S.A., Luxembourg	52762
Fidei, S.à r.l., Luxembourg	52774	Rito, S.à r.l., Bertrange	52775
Headland Finance, S.à r.l., Munsbach	52764	S.I.G.N. Holding S.A., Luxembourg	52759
Immo Leu S.A., Leudelange	52757	S.R.C. Capital Holding S.A., Luxembourg	52772
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	52774	Saint Clair & Chardenay, S.à r.l., Dudelange	52776
Kneip Communication S.A., Luxembourg	52776	Servitia S.A., Luxembourg	52773
Kneip Communication S.A., Luxembourg	52776	SGAM Alternative Equity Strategies Diversified Fund, Sicav, Luxembourg	52786
Kneip Management S.A., Luxembourg	52782	Small Cap Conseil S.A., Luxembourg	52764
L2S Communication S.A., Bertrange	52787	Star Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52771
L2S Communication S.A., Bertrange	52787	Star Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52772
Lasithi S.A.	52800	Stone Lux S.A., Luxembourg	52775
Logic Park Europe, S.à r.l., Luxembourg	52798	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No 1, S.à r.l., Luxembourg	52785
LP One Halbergmoos, S.à r.l., Luxembourg	52784	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No 1, S.à r.l., Luxembourg	52786
LP Two Weiterstadt, S.à r.l., Luxembourg	52783	Tecnimont International S.A., Luxembourg	52756
Luxembourg Future Lane S.A., Luxembourg	52757	Transports Luxembourg Windsinger, S.à r.l., Lu- xembourg	52800
M.Y. Healthcare Luxembourg S.A., Niederanven	52778	Varius Conseil S.A., Luxembourg	52767
Magia S.A.H., Luxembourg	52762	Wilko Lux Enseignes, S.à r.l., Strassen	52800

PAPETERIE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 69.758.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(025863/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

PAPETERIE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 69.758.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(025864/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

PAPETERIE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 69.758.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(025865/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

PAPETERIE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 69.758.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(025866/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

PAPETERIE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 69.758.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(025867/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

NECKAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 111.900.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of February.
Before Us, Maître Henri Hellimckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.375,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 17 February 2006, which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner (the «Sole Partner») of NECKAR, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 29 September 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 111.900. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 14 October 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to delete the third sentence of article 5 of the Company's articles of association. As a consequence, article 5 of the Company's articles of association shall now read as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.»

Second resolution

The Sole Partner resolves to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the subscription or purchase by individuals of shares in the Company.

As a consequence, the Sole Partner resolves to include a new article 20 in the Company's articles of association which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of association shall be renumbered.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.375,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 17. Februar 2006, welche nach Zeichnung *ne varietur* durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter von NECKAR, S.à r.l. (nachfolgend, die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gegründet am 29. September 2005 gemäß einer Urkunde des Notars M^e Joseph Elvinger, welche noch nicht im *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* veröffentlicht wurde, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 111.900. Die Statuten der Gesellschaft wurden zuletzt gemäß einer Urkunde des Notars M^e Joseph Elvinger am 14. Oktober 2005 geändert.

Hiernach fasst der das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den dritten Satz des fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft zu streichen. Demzufolge lautet Artikel 5 nun wie folgt:

«**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Zahl der Gesellschafter auf maximal dreißig (30) zu beschränken und die Zeichnung oder den Erwerb von Gesellschaftsanteilen durch natürliche Personen zu unterbinden.

Demzufolge beschließt der alleinige Gesellschafter einen neuen Artikel 20 in die Satzung der Gesellschaft hinzuzufügen, der wie folgt lautet:

«**Art. 20.** Die Gesellschaft darf zu keiner Zeit mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Natürliche Personen können niemals Gesellschafter der Gesellschaft werden.»

Alle nachfolgenden Artikel werden neu nummeriert.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2006, vol. 435, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Mersch, den 7. März 2006.

H. Hellinckx.

(025612/242/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

NECKAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 111.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(025613/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

TECNIMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 59.602.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires datée du 24 février 2006

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Dr. Dario Pirovano, économiste, né le 1^{er} mars 1944 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au 20124 Milan, Italie, Viale Monte Grappa 3, président du conseil d'administration,

Mme Fiamma Bindella, avocat, née le 24 juin 1953 à Bidogno, Suisse, demeurant professionnellement au 6901 Lugano, Suisse, via Vegezzi 2,

M. Jean-Pierre Leburton, économiste, né le 1^{er} février 1932 à B-Ixelles, Belgique, demeurant au 6760 Hassel, Grand-Duché de Luxembourg, 17, rue de Luxembourg, administrateur-délégué,

Dr Massimo Sebastiani, directeur de MAIRE ENGINEERING, S.p.A., né le 3 août 1957 à Rome, Italie, demeurant professionnellement 00156 Rome, Italie, Via di Vannina, (administrateur supplémentaire).

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. Luxembourg, le 29 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour TECNIMONT INTERNATIONAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025200/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

IMMO LEU S.A., Société Anonyme (Société absorbante).

Siège social: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

R. C. Luxembourg B 83.581.

**LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXEMBOURG FINANCIAL LEASING) (Société absorbée).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 59.190.

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société anonyme dénommée IMMO LEU S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 28, Am Bann, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2001, publié au Mémorial C numéro 171 du 31 janvier 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.581, (matricule numéro 20012221763).

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 432 du 10 mai 2005.

Le capital social de la société s'élève actuellement à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions au porteur d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Ladite société ici représentée par Madame Ulrike Holbach, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 28, Am Bann, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de cette société en vertu d'un mandat spécial daté du 23 février 2006 à lui conféré.

Ladite pièce, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2) La société anonyme dénommée LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, constituée originairement sous la dénomination Luxembourg financial leasing suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 441 du 12 août 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59.190, (matricule numéro 19972207864).

Les statuts de la société ont été modifiés pour une première fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, préqualifié, en date du 9 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 253 du 4 avril 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés pour une deuxième fois suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 397 du 12 mars 2002.

Le capital social de la société s'élève actuellement à neuf cent cinquante-cinq mille euros (EUR 955.000,-) représenté par neuf mille cinq cent cinquante (9.550) actions au porteur d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ladite société ici représentée par Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II,

agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de cette société en vertu d'un mandat spécial daté du 23 février 2006 à lui conféré.

Ladite pièce, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités, ont constaté, déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que par suite de lettres recommandées datées du 10 février 2006, qui resteront annexées aux présentes, les actionnaires des sociétés concernées ont déclaré de rejeter le projet de fusion.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et le journal comme suit:

a) au Mémorial (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg) Recueil des Sociétés et Associations, le 10 février 2006 (C numéro 307), et le 17 février 2006 (C numéro 361);

b) au Lëtzebuerger Journal le 10 février 2006 et le 17 février 2006.

C) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision à prendre sur l'approbation du projet de fusion.

2.- Divers.

C) Qu'il résulte des listes de présence que les deux mille (2.000) actions en circulation représentatives de l'entière du capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) de la société IMMO LEU S.A., respectivement les neuf mille cinq cent cinquante (9.550) actions en circulation représentatives de l'entière du capital social de neuf cent cinquante-cinq mille euros (EUR 955.000,-) de la société LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A., sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que, en date du 22 décembre 2005, un projet de fusion entre les sociétés sus-mentionnées a été établi par-devant le notaire instrumentaire, lequel a été publié au Mémorial C numéro 93 du 13 janvier 2006. Suivant

point 7 dudit acte, «La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales».

Suite au point A) ci-dessus et d'après les dispositions du point 9 dudit projet de fusion, qui relate «Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq (5) pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai prévu à l'alinéa précédent, sub 6., la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion», la présente assemblée a été convoquée pour prendre une décision sur l'approbation du projet de fusion.

Deuxième résolution

Suite au refus décidé lors des assemblées générales extraordinaires tenues sous seing privé en date du 6 respectivement 7 février 2006, dont les procès verbaux restent annexés au présent acte, les actionnaires des sociétés concernées ont rejeté le projet de fusion avec effet immédiat. La fusion ne prendra donc pas effet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des sociétés préqualifiées et interprétation lui données en une langue par lui connue, le mandataire connu du notaire instrumentant par nom, prénom état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Holbach, R. Langmantel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2006, vol. 914, fol. 86, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006.

B. Moutrier.

(025433/272/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.371.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Résolution unique

L'an deux mille six, le 14 mars.

- Démission de ASSURANCES EUROPEENNES S.A., 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en qualité d'administrateur, et administrateur-délégué;

- Nomination de Monsieur Didier Routier, 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en qualité d'administrateur, en ce qui concerne le conseil économique.

La démission de ASSURANCES EUROPÉENNES et la nomination de Monsieur Didier Routier sont entérinées à 100% par les actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02932. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024825//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.029.

RECTIFICATIF

Erratum de l'extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2005

Monsieur Rodolfo Lindner, Chief Investment Officer de National Gruppe, né à Bâle/Suisse, le 14 septembre 1965, demeurant à CH-4104 Oberwil/BL, 8, Lettenrain a été nommé gérant de la S.à r.l. pour une durée prenant fin à la date de l'assemblée générale des associés en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025023/007/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

S.I.G.N. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 71.764.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juillet 2005 que:
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Farana avec effet immédiat au 29 juillet 2005;
- L'assemblée décide de nommer: Madame Delphine Korsek, née le 7 avril 1968, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024847//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

BLACKSTONE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 14,000.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.155.

In the year two thousand and six, on the third day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/PARCOLOG L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., duly represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February 1, 2006, attached hereto,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner (the «Sole Partner») of BLACKSTONE LUX, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B Number 79.155, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 30 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 453 of 18 June 2001. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 6 August 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1018 of 2 October 2003.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-) down to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) through cancellation of all of its twenty (20) Class A ordinary shares, all of its twenty (20) Class B ordinary shares and all of its twenty (20) Class C ordinary shares, all having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Further to such capital reduction, thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-) shall be reimbursed to the Sole Partner.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Partner resolves that Article 6 shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of class Z with a par value of twenty-five Euro each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/PARCOLOG L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., représenté par Mademoiselle Nicole Schmidt-Troje, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} février 2006, annexée aux présentes.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associé unique (l'«Associé Unique») de BLACKSTONE LUX, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 79.155, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 453 du 18 juin 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 6 août 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2018 du 2 octobre 2003.

La comparante agissant en sa qualité susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de manière à le ramener de son montant actuel de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation de toutes les vingt (20) parts sociales ordinaires à droit de vote de classe A, de toutes les vingt (20) parts sociales ordinaires à droit de vote de classe B et de toutes les vingt (20) parts sociales ordinaires à droit de vote de classe C ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Suite à cette réduction du capital social, mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) seront remboursés à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, vol. 435, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2006.

H. Hellinckx.

(025629/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BLACKSTONE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(025632/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ECOMA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4207 Esch-sur-Alzette, 12, rue Legallais.
R. C. Luxembourg B 67.589.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 24 novembre 2005

Monsieur Aniel Gallo, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à L-8211 Mamer 53, route d'Arlon, démissionne de sa fonction d'administrateur.

La société FGA (LUXEMBOURG) S.A., immatriculée au R.C. B Luxembourg sous le numéro R.C. B 61.096, domiciliée au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, démissionne de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Werner Langer, né le 25 juin 1953 à Elsenborn, demeurant à Walleroderweg, 6A B-4780 Sankt Vith, est nommé administrateur.

Madame Richter-Hillen Anja, née le 14 août 1968 à Sankt Vith, demeurant à thommen, 57/D B-4791 Burg-Reuland, est nommée administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

A. Gallo / G. Poncé / S. Paché

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00203.

(025058//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

LA CATHEDRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 35.655.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025215//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

LA CATHEDRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 35.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025216//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

LA CATHEDRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 35.655.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025220//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

LA CATHEDRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 35.655.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025221//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

RGH HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 8.195.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2006:

- M. Jonathan Durand, Financial Director, demeurant 64, Rokewood avenue, Die Boord, 7600 Stellenbosch, South Africa;

- M. Josua Malherbe, Chief Executive Officer, demeurant 27, Bulties Way, Parel Valley, 7130 Somerset West, South Africa;

- M. Alan Grieve, Directeur, demeurant 75, Sântisstrasse, CH-8820 Wädenswil;

- M. Ian Ross, Chartered Accountant, demeurant 21A, Hünenbergweg, CH-6415 Arth.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2006:

- PriceWaterhousecoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025174/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MAGIA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 46.715.

—
Le soussigné, M. Larbière Claude démissionne avec effet immédiat, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société:

MAGIA S.A.H., L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean Aveugle, R.C. B 46.715.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

C. Labière.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025222//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MAGIA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 46.715.

—
Le soussigné, M. Roth Roland démissionne avec effet immédiat, en tant qu'administrateur de la société:

MAGIA S.A.H., L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean Aveugle, R.C. B 46.715.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

R. Roth.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025217//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MAGIA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 46.715.

—
La société GEFCO S.A., R.C. B 44.091 démissionne avec effet immédiat, en tant que commissaire au compte de la société:

MAGIA S.A.H., L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean Aveugle, R.C. B 46.715.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

GEFCO S.A.

C. Larbière

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025219//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

AT EUROPE BUSINESS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 92.090.

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AT EUROPE BUSINESS S.A., R.C.S. Luxembourg B 92.090, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, le 28 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 336 du 28 mars 2003.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoît Rostagni, ingénieur informaticien, demeurant à Rueil-Malmaison (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de trente et un euros chacune, représentant la totalité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1.- Dissolution de la société.

2.- Nomination des Messieurs Benoît Rostagni et Frédéric Saint-Joigny comme liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la société en liquidation avec effet au jour des présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Benoît Rostagni, ingénieur informaticien, né à Sélestat (France), le 6 mai 1965, demeurant à F-92500 Rueil-Malmaison, 14, rue Massena et Monsieur Frédéric Saint-Joigny, directeur commercial, né à Levallois-Perret (France), le 3 juin 1963, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 60, rue de l'Est, aux fonctions de liquidateurs, lesquels auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, Q. Hubeau, B. Rostagni, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, vol. 27CS, fol. 80, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(025568/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

CAAM TECTUM, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de CAAM TECTUM du 13 février 2006, enregistré à Luxembourg le 15 mars 2006, réf. BO/02933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 mars 2006.

Le règlement de gestion consolidé de CAAM TECTUM, signé en date du 13 février 2006, enregistré à Luxembourg le 15 mars 2006, réf. BO/02935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 mars 2006. Luxembourg, le 17 mars 2006.

CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signature

(025279//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SMALL CAP CONSEIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 33.257.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 janvier 2006

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises sont échus.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs De Bruyne, Masse et Wagenaar ainsi que le mandat du Réviseur d'Entreprises pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2006.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

Monsieur Geert De Bruyne, Président;
Monsieur Olivier Masse, Administrateur;
Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur.

Pour extrait conforme
SMALL CAP CONSEIL S.A.
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent domiciliataire
G. Labé / M. Besch
Conseiller / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025184/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

HEADLAND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 104.523.

In the year two thousand and five, on the twenty-third of November at 4.30 p.m.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.526, here represented by Mr Matthieu Decaudin, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, by virtue of a proxy established under private seal. The said proxy, signed ne varietur by the party appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of HEADLAND FINANCE, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.523 incorporated by a deed of the undersigned notary public, dated November 16th, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 163, dated February 23rd, 2005, and which articles of association have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by two million three hundred sixty thousand and six hundred British Pounds (GBP 2,360,600.-) to raise it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to two million three hundred seventy thousand and six hundred British Pounds (GBP 2,370,600) by creation and issuance of one hundred eighteen thousand and thirty (118,030) new shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, having the same rights and obligations of the existing shares, such shares to be fully paid up in par value, with a share premium of two million three hundred sixty thousand and six hundred fifty-eight British Pounds (GBP 2,360,658.-), fully paid up.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one hundred eighteen thousand and thirty (118,030) newly issued shares of the Company with par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) and fully pay them up together with a share premium of a total amount of two million three hundred sixty thousand and six hundred fifty-eight British Pounds (GBP 2,360,658.-) by contribution in kind consisting in the transfer of 100% of

shares of one Euro (EUR 1.-) of FURDO LIMITED, a company incorporated under the law of the Republic of Ireland, whose registered office is at Bilberry, Waterford and registered with the Irish Trade Register under number 325805.

Evidence of the transfer of shares of FURDO LIMITED has been given to the undersigned notary public by a copy of a contribution agreement.

Said contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The total value of the contribution is to be four million seven hundred twenty-one thousand and two hundred fifty-eight British Pounds (GBP 4,721,258.-), as indicated and described in a letter issued by AGA FOODSERVICE GROUP PLC on November 23, 2005. The Company expressly resolved to accept the value of four million seven hundred twenty-one thousand and two hundred fifty-eight British Pounds (GBP 4,721,258.-) and valuation method as indicated and described by AGA FOODSERVICE GROUP PLC, i.e. at cost value as derived from the financial statements of AFG LUXEMBOURG, S.à r.l. as at November 23, 2005. The cost value corresponds to the acquisition price recently paid by AGA FOODSERVICE GROUP, PLC to acquire the shares of the Company from a third party.

Third resolution

Pursuant to the above increase of share capital, Article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is set at two million three hundred seventy thousand and six hundred British Pounds (GBP 2,370,600.-) represented by one hundred eighteen thousand and five hundred thirty (118,530) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, entirely paid in.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to allocate a total amount of two hundred thirty-six thousand and sixty British Pounds (GBP 236,060.-) from the share premium account to the legal reserve of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year-end of the Company from December 31st of each year to November 23rd of each year, the financial year having started on November 16th, 2004 ending on November 23rd, 2005.

Sixth resolution

Pursuant to the above change of financial year-end, the first paragraph of Article 15 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the twenty-fourth of November of each calendar year and end on the twenty-third of November of the following calendar year. The financial year having started on November 16th, 2004 will end on November 23rd, 2005.»

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it concerns a contribution in kind of shares of one EU resident company (i.e. FURDO LIMITED) to a Luxembourg resident company (i.e. the Company) the Company expressly requests the capital duty exemption on basis of Article 4.2. of the Luxembourg law of December 29th, 1971, as amended by the law of December 3rd, 1986., which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-)

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, public who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg à 16.30 heures.

A comparu:

AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.526, ici représentée par M. Matthieu Decaudin, employés, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HEADLAND FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.523 (ci-après «Société») constituée par acte notarié, en date du 16 novembre 2004, publiée au Mémorial, recueil C n° 163, en date du 23 février 2005 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions trois cent soixante mille six cent livres sterling (GBP 2.360.600,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) à deux millions trois cent soixante-dix mille six cent livres sterling (GBP 2.370.600,-) par la création et l'émission de cent dix-huit mille trente (118.030) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes. Ces parts sociales devront être intégralement libérées avec une prime d'émission de deux millions trois cent soixante mille six cent cinquante-huit livres sterling (GBP 2.360.658,-) intégralement libérée.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux cent dix-huit mille trente (118.030) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale unitaire de vingt livres sterling (GBP 20,-), et les libérer intégralement avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent soixante mille six cent cinquante-huit livres sterling (GBP 2.360.658,-), par apport en nature consistant en un transfert de 100% des actions d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, de FURDO LIMITED, une société constituée sous les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social à Bilberry, Waterford et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Irlande sous le numéro 325805 représentant l'intégralité du capital social de FURDO LIMITED.

Preuve de l'existence de cet apport des parts sociales de FURDO LIMITED a été donnée au notaire instrumentaire par un contrat d'apport.

Ce contrat d'apport, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La valeur totale est de quatre millions sept cent vingt et un mille deux cent cinquante-huit livres sterling (GBP 4.721.258), comme indiqué et décrit dans une lettre émise par AGA FOODSERVICE GROUP PLC le 23 novembre 2005. La société a expressément accepté la valeur de quatre millions sept cent vingt et un mille deux cent cinquante-huit livres sterling (GBP 4.721.258,-) et la méthode d'évaluation comme indiquée et décrite par AGA FOODSERVICE GROUP PLC, à la valeur d'achat découlant des états financiers de AFG LUXEMBOURG, S.à r.l. à la date du 23 novembre 2005. La valeur d'achat correspond au prix d'acquisition récemment payé par AGA FOODSERVICE GROUP, PLC pour acquérir les parts sociales de la Société de la part d'une tierce partie.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante-dix mille six cent livres sterling (GBP 2.370.600) représenté par cent dix-huit mille cinq cent trente (118.530) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'allouer la somme totale de deux cent trente-six mille soixante livres sterling (GBP 236.060) du compte de prime d'émission à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre de chaque année civile au 23 novembre de chaque année, l'année sociale ayant débuté le 16 novembre 2004 se terminera le 23 novembre 2005.

Sixième résolution

Suite au changement d'année sociale, l'article 15 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le vingt-quatre novembre de chaque année civile et se termine le vingt-trois novembre de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 16 novembre 2004 se terminera le 23 novembre 2005.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'un apport en nature des parts sociales d'une société résidente de l'Union Européenne (FURDO LIMITED) à une société Luxembourgeoise (la Société), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

52767

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Decaudin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 91, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J. Elvinger.

(025651/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

VARIUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.662.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 janvier 2006

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises sont échus.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs De Bruyne, Joris et Rooze ainsi que le mandat du Réviseur d'Entreprises pour une durée d'une année.

Les mandats précités viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés le 30 septembre 2006.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est donc la suivante:

Monsieur De Bruyne, Président;

Monsieur Norbert Joris, Administrateur;

Monsieur Ger Rooze, Administrateur.

Pour extrait conforme

VARIUS CONSEIL S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

G. Labé / M. Besch

Conseiller / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025194/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

P&P INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 93.731.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société P&P INVESTMENT HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 15 mars 2006 au siège social que:

Monsieur Alain Tircher ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Josiane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026821/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

DORY 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 42,500.**Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.298.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DORY 3, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.298 and incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, residing at Luxembourg, on 21 July 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 1417, dated 20 December 2005, page 68008 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended since its incorporation pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 10 August 2005 whereby the share capital has been raised from 12,500 to 42,500, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the one thousand and seven hundred (1,700) Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) to increase the corporate capital of the Company with an amount of fifteen thousand and twenty-five Euro (EUR 15,025.-) in order to raise it from its current amount of forty-two thousand and five hundred Euro (EUR 42,500.-) to fifty-seven thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 57,525.-) by creating and issuing six hundred and one (601) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «New Shares»), subject to a global share premium of an amount of one hundred twenty-four thousand and thirty Euro (EUR 124,030.-);

2) to record the subscription of the New Shares by CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, a company, incorporated under the law of Delaware (USA), having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 and its principal place of business at 850 Third Avenue, 12th Floor, New York, NY 10022, United States (herein after «CBC») and payment of such new shares together with the share premium by contribution in cash;

3) to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The corporate capital is fixed at fifty-seven thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 57,525) represented by two thousand three hundred and one (2,301) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

4) Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company with an amount of fifteen thousand and twenty-five Euro (EUR 15,025.-) in order to raise it from its current amount of forty-two thousand and five hundred Euro (EUR 42,500.-) to fifty-seven thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 57,525.-) by creating and issuing the New Shares, subject to a global share premium of an amount of one hundred twenty-four thousand and thirty Euro (EUR 124,030.-).

Second resolution

The shareholders record the subscription and payment of the New Shares as follows:

- CBC, prenamed, duly represented by Hubert Janssen in virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the six hundred and one (601) new shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), for the global amount of fifteen thousand and twenty-five Euro (EUR 15,025.-) plus a share premium in the amount of one hundred twenty-four thousand and thirty Euro (EUR 124,030.-) fully paid up by contribution in cash;

These New Shares have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred thirty-nine thousand fifty-five Euro (EUR 139,055.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The corporate capital is fixed at fifty-seven thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 57,525.-) represented by two thousand three hundred and one (2,301) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand six hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de DORY 3, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.298 et constituée en vertu d'un acte reçu le 21 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1417, le 20 décembre 2005, page 68008 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis sa constitution en vertu de l'acte du notaire Elvinger, précité, en date du 10 août 2005 par lequel le capital social de a été augmenté de 12.500 à 42.500, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Rachel Uhl, précitée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

(1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(2) Il ressort de la liste de présence que les mille sept cents (1.700) Parts Sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

(3) Tous les associés ayant été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensés des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

(4) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmenter le capital de la Société d'un montant de quinze mille vingt-cinq euros (15.025,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-deux mille cinq cents euros (42.500,- EUR) au montant de cinquante-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (57.525,- EUR) par la création et l'émission de six cent une (601) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant une prime d'émission globale d'un montant de cent vingt-quatre mille trente euros (124.030,- EUR);

2. Enregistrer la souscription des Nouvelles Parts par CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 et son principal établissement au 850 Third Avenue, 12th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (ci-après «CBC») et la libération de ces nouvelles parts sociales, ensemble avec la prime d'émission, par apport en numéraire;

3. Modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cinquante-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (57.525,- EUR) représenté par deux mille trois cent une (2.301) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quinze mille vingt-cinq euros (15.025,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-deux mille cinq cents euros (42.500,- EUR) au montant de cinquante-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (57.525,- EUR) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, moyennant une prime d'émission globale d'un montant de cent vingt-quatre mille trente euros (124.030,- EUR).

52770

Deuxième résolution

Les associés enregistrent la souscription et la libération en numéraire des Nouvelles Parts Sociales de la façon qui suit:
- CBC, susdite, dûment représentée par M. Hubert Janssen en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant, le nombre de six cent une (601) nouvelles Parts Sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune, pour le montant de quinze mille vingt-cinq euros (15.025,- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-quatre mille trente euros (124.030,- EUR), entièrement libérées par apport en numéraire.

Ces Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire de telle sorte que le montant de cent trente-neuf mille cinquante-cinq euros (139.055,- EUR) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire lequel le constate expressément.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cinquante-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (57.525,- EUR) représenté par deux mille trois cent une (2.301) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 2, case 11. – Reçu 1.390,55 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger.

(025654/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DORY 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.298.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41220 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(025657/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

NAFTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 50.770.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2005

1. Les mandats des administrateurs:

- Mr Friedrich Czaufal,

- Mr Andrei Arzhanov,

- Mr Denis Jersov,

sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels 2005.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de la société STANDART AUDITING, établie au 506 Golden Tower, Buheira Corniche, Sharjah, Emirats Arabes Unis est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025197/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

**STAR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DREPER, S.à r.l.).**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 113.786.

In the year two thousand and six, on the third day of March.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AVION GROUP HF, with registered office at Hlidasmari 3, 201 Kopavogur, Iceland, registered under the number 660288-1049,

here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on March 2, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of DREPER, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by deed of the undersigned notary on January 20, 2006, not yet published in the Mémorial.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into STAR HOLDINGS, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

Art. 4. There exists a «société à responsabilité limitée» under the name of STAR HOLDINGS, S.à r.l.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs of for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVION GROUP HF, dont le siège est établi à Hlidasmari 3, 201 Kopavogur, Islande, enregistrée sous le numéro 660288-1049

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 2 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société DREPER, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 janvier 2006, en cours de publication non encore publié au Mémorial.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en STAR HOLDINGS, S.à r.l.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de STAR HOLDINGS, S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

G. Lecuit.

(029488/220/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

**STAR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DREPER, S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 113.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

G. Lecuit.

(029489/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

BELGO-TRADE, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 77.550.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005 tenue le 24 février 2006

5. Tous les mandats étant venu à expiration, l'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de proroger les mandats des administrateurs, Monsieur Laurent David, Madame Valérie Massin, avec adresses professionnelles au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Albert Rinnen, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg pour une nouvelle période de six ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée statutaire à tenir en l'an 2012.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de proroger le mandat du commissaire Monsieur Pierre Peters avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée statutaire à tenir en l'an 2012.

Le 24 février 2006.

Pour extrait conforme

L. David

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025211/571/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

S.R.C. CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 90.660.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société S.R.C. CAPITAL HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 15 mars 2006 au siège social que:

Monsieur Alain Tircher ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Josiane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026823/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

SERVITIA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.241.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg au siège social, le 1^{er} mars 2006

Résolution

L'assemblée décide la composition du Conseil d'Administration comme suit:

- M. Clemente Benelli, demeurant à Luxembourg, bd du Prince Henri 19-21, président;
- M. Angelo Rancati, demeurant à Milan, via Lorenteggio 266, vice-président;
- M. Romano De Carlo, demeurant à Milan, via Bisceglie 120, administrateur;
- M. Luigi Paganini, demeurant à Luxembourg, bd du Prince Henri 19-21, administrateur;
- M. Christian Unsen, demeurant à Luxembourg, bd du Prince Henri 19-21, administrateur;
- M. Salvatore Catalfamo, demeurant à Londres, Queen Street 90, administrateur;
- M. Jean-Claude Krieger, demeurant à Luxembourg, bd du Prince Henri 19-21, administrateur-directeur.

L'assemblée décide que la gestion journalière de la société est confiée conjointement à M. Jean-Claude Krieger, demeurant à Luxembourg, bd du Prince Henri 19-21, administrateur-directeur, et à M. Antoine De Haeck, demeurant à Luxembourg, bd du Prince Henri 19-21, directeur.

L'Assemblée désigne ERNST & YOUNG, société civile, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises, avec le mandat supplémentaire de vérifier les comptes préparés pour les exigences de consolidation de la maison-mère suivant les normes IAS.

M. Ferrari assure la fonction de Secrétaire du Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour extrait conforme

C. Benelli / J.-C. Krieger

Président / Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025214/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

**FIDEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FIDEI REVISION).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue Neudorf.
R. C. Luxembourg B 60.367.

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60.367, constituée suivant acte reçu en date du 22 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 631 du 11 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Fabienne Esteves, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société de FIDEI REVISION en FIDEI, S.à r.l.
- 2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FIDEI REVISION en FIDEI, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de FIDEI, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, F. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

J. Elvinger.

(029477/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

**FIDEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FIDEI REVISION).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue Neudorf.
R. C. Luxembourg B 60.367.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40105 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Elvinger.

(029479/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.234.

En date du 30 décembre 2005, le conseil d'administration de la société a décidé:

- d'accepter la démission de DELOITTE & TOUCHE S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société avec effet immédiat;

- de nommer en remplacement PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg pour une période indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025226/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

AQUATRANS SHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.
H. R. Luxemburg B 83.159.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Firma abgehalten am Firmensitz zu Mertert
ausserordentlich am 29. Dezember 2005 um 14.00 Uhr*

Die Verwaltungsratsmitglieder Herr M. A. Sybrijs, geboren am 6. Mai 1940 in Rotterdam (NL), wohnhaft in CH-4125 Reihlen, 62, Erlensträßchen sowie Herr A. Appeldoorn, geboren am 20. Mai 1954 in Dirksland (NL), wohnhaft in NL-4531 EG Terneuzen, 28, Scheldekafe legen ihre Mandate freiwillig nieder.

Diese Verwaltungsratsmitglieder werden nicht ersetzt.

Die Aktionäre nehmen zur Kenntnis, dass die Firmenbezeichnung des Rechnungskommissars umgeändert wurde in EWA REVISION S.A.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 29. Dezember 2005.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 8 mars 2006, réf. DSO-BO00030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025230/832/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

52775

STONE LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.374.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme luxembourgeoise dénommée BIOMASS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Stefano De Meo, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée le 6 mars 2006 laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée STONE LUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, sous le numéro B 65.374, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, ci-après dénommée «la Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1998, acte publié au Mémorial C, numéro 706 du 1^{er} octobre 1998;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,50 (deux euros et cinquante cents) chacune;

- que la société de droit luxembourgeois BIOMASS INVESTMENTS S.A., s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. De Meo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 70, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Delvaux.

(030077/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

RITO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, cité Millewee.

R. C. Luxembourg B 100.505.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Signature.

(028732/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SAINT CLAIR & CHARDENAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3465 Dudelange, 68, rue del'Etang.

R. C. Luxembourg B 80.910.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 février 2006, numéro 2006/0366 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 28 février 2006, volume 435, folio 12, case 7 que la société à responsabilité limitée SAINT CLAIR & CHARDENAY, S.à r.l., avec siège social à L-3465 Dudelange, 68, rue de l'Etang, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous le numéro B 80.910, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C, numéro 841 du 3 octobre 2001,

a été dissoute avec effet au 23 février 2006.

La société n'a plus d'activités.

Les associés ont déclaré que la liquidation de la société prédite a été achevée.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Monsieur Jean Folmer à L-4992 Sanem, 12, rue Renert.

Bascharage, le 13 mars 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(025059/236/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 45.747.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire, Luxembourg, le 12 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 33 du 27 janvier 1994.

—
Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social, le 7 mars 2006 à 15.00 heures

Conseil d'Administration et Réviseur d'Entreprise:

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprise est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issu de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2007.

Conseil d'Administration:

Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 52, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur;

Monsieur Claude Ehlinger, Administrateur de Société, demeurant 17, rue Parent de Rosan, F-75016 Paris, Administrateur.

Réviseur d'Entreprise:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025265//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 45.747.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025268//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

CLASSIC CARS INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.551.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 février 2006

1. Les démissions des administrateurs Maître Arsène Kronshagen, Madame Tina Cardoso et Maître Valérie Tutak et du commissaire aux comptes CAPITAL CORP. sont acceptées. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
2. Sont nommés en leur remplacement:
Madame Marie-Hélène Girusse, administrateur de sociétés, domiciliée rue des Ecureuils, 22 à B-4031 Esneux, administrateur;
Monsieur Jean-Marc Hasselmans, directeur, domicilié rue des Ecureuils 22, à B-4032 Esneux, administrateur;
JAMALEX S.A. ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, administrateur;
FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., ayant son siège social au 134 route d'Arlon, L-8008 Strassen, commissaire aux comptes.
3. Les administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes nouvellement nommés sont nommés pour une durée de 2 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.
4. Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.
5. Le siège social de la société est transféré du 22, avenue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 15 février 2006

Monsieur Jean-Marc Hasselmans est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme
CLASSIC CARS INVESTMENT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025227/578/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 38.087.

Le Registre de Commerce et des Sociétés est prié de procéder aux modifications suivantes au Registre de la Société de CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (R.C.S. Luxembourg B 38.087).

1. Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de la Société le 21 mars 2006 que le siège social de la Société a été transféré du 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-1025 Luxembourg.
2. M. Jacques Bernard est à omettre comme membre du Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 20 avril 1999.
3. M. Laurence R. Llewellyn est à omettre comme membre du Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 20 avril 1999.
4. M. Warren Rangan est à omettre comme membre du Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 20 avril 1999.
5. Mme Eliza Deliyannides est à omettre comme membre du Conseil d'Administration. Celle-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 20 avril 1999.
6. M. Jim Kandunias est à omettre comme membre du Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 20 avril 1999.
7. M. Christopher Robinson est à omettre comme membre du Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 14 février 2000.
8. M. Vilas Gadkari est à omettre comme membre du Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 19 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour le compte de CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028609/984/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

**M.Y. HEALTHCARE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. DIEHL EUROPE S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.
H. R. Luxemburg B 69.353.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 20. Februar 2006

Gemäß einem Beschluss der Verwaltungsratsitzung vom 20. Februar 2006, werden die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur Jahreshauptversammlung verlängert, die im Jahre 2007 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- 1) Herr Malcolm Stuart Ward, wohnhaft in Reading, England;
 - 2) Herr Leon Taviansky, wohnhaft in England;
 - 3) Herr Olivier Vincent Antille, wohnhaft in Bienne, Schweiz;
 - 4) Kommissar: BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., Luxemburg.
- Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. März 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025231/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

REPCO 18 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.979.

In the year two thousand and six, on the twenty seventh day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary public residing at Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

There appeared:

Mr David Sana, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on February 27, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 18 S.A., on December 27, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register, under section B and number B 112.979.

The articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on February 24, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).

II. The share capital of the Company amounts at EUR 835,670.- (eight hundred thirty-five thousand six hundred and seventy Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 835,670.- (eight hundred thirty-five thousand six hundred and seventy Euro), represented by 62,758 A Shares and 20,809 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 2,985,233.76 (two million nine hundred eighty-five thousand two hundred and thirty-three Euro seventy-six cents) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated February 27, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 242,390.- represented pursuant to the issue of 18,203 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 6,036 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-, to be subscribed by the former shareholders.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies, under section B, number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR ENA LIMITED, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 242,390.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL as of February 27, 2006, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 242,390.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1. and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,078,060.- (one million seventy-eight thousand and sixty Euro), represented by 107,806 (one hundred seven thousand eight hundred and six) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 80,961 (eighty thousand nine hundred and sixty-one) class A shares (the «A Shares») and 26,845 (twenty-six thousand eight hundred and forty-five) class B shares (the «B Shares» and together with the A shares, hereinafter the «Shares»).»

«5.3. The authorized capital and authorized issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 2,376,818.62 (two million three hundred seventy-six thousand eight hundred and eighteen Euro sixty-two cents).»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur David Sana, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 27 février 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 18 S.A., le 27 décembre 2005 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 112.979.

Les statuts ont été modifiés suivant acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 février 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 835.670,- (huit cent trente-cinq mille six cent soixante-dix euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 835.670,- (huit cent trente-cinq mille six cent soixante-dix euros) réparti en 62.758 Actions A et 20.809 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 2.985.233,76 (deux millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-trois euros et soixante-seize cents), et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 27 février 2006, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 242.390,- par l'émission de 18.203 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 6.036 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), à souscrire par les anciens actionnaires.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR ENA LIMITED, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 242.390,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL le 27 février 2006, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 242.390,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 1.078.060,- (un million soixante-dix-huit mille soixante euros), représenté par 107.806 (cent sept mille huit cent six) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 80.961 (quatre-vingt mille neuf cent soixante et une) actions de catégorie A (les «Actions A») et 26.845 (vingt-six mille huit cent quarante-cinq) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 2.376.818,62 (deux millions trois cent soixante-seize mille huit cent dix-huit euros et soixante-deux cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 60, case 7. – Reçu 2.423,90 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Delvaux.

(030068/208/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ESPACE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115B, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 104.034.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2006 que les associés de la société ont décidé de transférer le siège de la succursale de L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch à L-8079 Bertrange, 115B, rue de Leudelange. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025251/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 105.904.

Extrait de la décision prise par les associés en date du 9 novembre 2005

En date du 9 novembre 2005, les associés de la société MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l. ont décidé d'accepter:

1. la nomination de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 88.019, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société;
2. le transfert du siège social de MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l. de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
3. la démission de Monsieur Frédéric Garnier de ses fonctions de Gérant A de la société, avec effet au 9 novembre 2005;
4. la nomination aux fonctions de Gérant A pour une période illimitée de Monsieur Glenn Hunter Aaronson, Administrateur-délégué, résidant à Wild Strawberry House, Love Lane, Petersfield, Hampshire, GU31 4BU United Kingdom, né à New York (USA) le 25 mars 1957, avec effet au 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027002/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

MUREX CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.206.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 28 février 2006

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun Edde, Monsieur Salim Edde et Monsieur Nabil Nahas sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025284/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

REVEDAFLO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 51.340.

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding REVEDAFLO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.340, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 6 septembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 10 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer le quatrième lundi du mois d'avril à 14 heures.

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

3. Adaptation des statuts en conséquence.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième lundi du mois d'avril à 14 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois d'avril à 14 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2006, vol. 901, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(030430/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

REVEDAFLO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 51.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(030431/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

MUREX INTERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.158.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 28 février 2006

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun Edde, Monsieur Salim Edde et Monsieur Nabil Nahas sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025285/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005.

KNEIP MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 32.319.

Société constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire, Mersch le 6 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 157 du 11 mai 1990.

Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 7 mars 2006 à 17 heures

Conseil d'Administration et Réviseur d'Entreprise:

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprise est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2007.

Conseil d'administration:

Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 52, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Réviseur d'Entreprise:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027389//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

LP TWO WEITERSTADT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 113.568.

—
EXTRAIT

Par décision du 27 février 2006, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé d'accepter les démissions de M. Frank Fäth, M. Francisco-Javier Bähr et Mme Christiane Kersting comme gérants de la Société.

L'assemblée générale des associés a également décidé de réduire le nombre des gérants de quatre (4) à un (1) et a nommé LOGIC PARK EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.569, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LP TWO WEITERSTADT, S.à r.l.

Par son mandataire

I. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025303//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PAXEDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 52.790.

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PAXEDI, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.790, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 11 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 18 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1195 du 19 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au quatrième jeudi du mois de mars à 14 heures.

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

3. Adaptation des statuts en conséquence.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième jeudi du mois de mars à 14 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de mars à 14 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2006, vol. 901, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(030433/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

PAXEDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 52.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(030435/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

LP ONE HALBERGMOOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 113.794.

EXTRAIT

Par décision du 27 février 2006, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé d'accepter les démissions de M. Frank Fäth, M. Francisco-Javier Bähr et Mme Christiane Kersting comme gérants de la Société.

L'assemblée générale des associés a également décidé de réduire le nombre des gérants de quatre (4) à un (1) et a nommé LOGIC PARK EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.569, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LP ONE HALBERGMOOS, S.à r.l.

Par son mandataire

I. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025304//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

AdOrMa INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.774.

Par la présente, je soussigné André Wozny, demeurant à FR-59800 Lille, 14, rue Nicolas Leblanc, associé unique de la société à responsabilité limitée AdOrMa INTERNATIONAL, S.à r.l., constituée le 6 janvier 1989 par-devant Maître Metzler, notaire à Luxembourg-Bonnevoie, inscrite au R.C. sous le numéro 29.774, décide ce jour de transférer le siège social de la société au boulevard Royal 25, à L-2449 Luxembourg.

Ce changement prend effet avec effet immédiat ce jour le 2 janvier 2006.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

A. Wozny.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027063//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.078.

In the year two thousand six, on the twentieth of March.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited liability company («Société à responsabilité limitée») with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and Company Register section B under number 97.897,

here represented by Mr Michael Jonas, an employee of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy established in Luxembourg on March 20, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the mandatory of the appearer and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 555 of June 9, 2005, and whose bylaws have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 13, 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The only shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the twentieth of March of each year, the accounting year having started on the 14 of January closing on the twentieth of March 2006. The only shareholder noted that the next accounting period will run from March 21, 2006 to March 20, 2007.

III. The only shareholder resolved to amend Article 17 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 17.** The Company's financial year begins on March 21 of each year and closes on March 20 of the following year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearer and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 97.897,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, employé de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration établie à Luxembourg datée du 20 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l., (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 555 du 9 juin 2005, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant du notaire instrumentaire le 13 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'associée unique a pris la résolution de changer la fin de l'exercice social de la société au vingt mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le quatorze janvier 2006 se clôturant le vingt mars 2006. L'associée unique a noté que le prochain exercice social commencera le 21 mars 2006 pour se clôturer le 20 mars 2007.

III. L'associée unique a pris la résolution de modifier l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le 21 mars de chaque année et se termine le 20 mars de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Jonas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, vol. 152S, fol. 74, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(030524/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

**TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.078.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 370 du 20 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030525/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

**SGAM ALTERNATIVE EQUITY STRATEGIES DIVERSIFIED FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 7 mars 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, qui se tiendra en mars 2007, les mandats de Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag, Benoit Ruaudel et Eric Attias, Administrateurs en place.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03450. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026885//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

BESSEL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 97.365.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 13 mars 2006 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 4 mai 2004, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 125,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
M. Andrea Pignataro	100
Total	100

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Signature / Signature / Signature

Gérant / Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04712. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026907//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

L2S COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.725.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 août 2005.

L. Sunnen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026904//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

L2S COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.725.

Je vous informe que je démissionne pour raisons personnelles de mon poste d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

L. Sunnen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO03220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026905//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,728,800.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 102.795.

In the year two thousand and five, on the first of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number R.C.S.L. B 102.795 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 July 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number n° 1142 dated 12 November 2004.

The Articles of Association of the Company have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 16 December 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number n° 791 dated 8 August 2005 and a notarial deed of the undersigned notary dated 27 July 2005, not yet published.

The meeting elects as president Regis Galiotto, jurist professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the 17,282 Class A Shares and 5 Class B Shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an aggregate amount of EUR 100 (one hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1,728,700 (one million seven hundred twenty-eight thousand seven hundred Euro) to EUR 1,728,800 (one million seven hundred twenty-eight thousand eight hundred Euro) by contribution in cash of EUR 100 (one hundred Euro) by creating and issuing 1 (one) new Class B Share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and having the same rights as the existing Class B Shares, and to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Association accordingly.

2. To accept the subscriptions and payments of the new share by IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.

3. To create a new class of shares which shall have the rights attached thereto in the Articles of Association of the Company - the «Class C Shares» - and to convert 50% of the Class B Shares, i.e. 3 Class B Shares, into Class C Shares of the Company and to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Association accordingly.

4. To amend in particular Articles 9 and 19 the Articles of Association of the Company in order to reflect the creation of the Class C Shares.

5. To accept the transfer of the Class C Shares to a French société civile to be incorporated and controlled by the senior employees and the management of IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. or others entities of its group and to accept such French vehicle as new shareholder of the Company for the purposes of Article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended.

6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

Resolutions

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an aggregate amount of EUR 100 (one hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1,728,700 (one million seven hundred twenty-eight thousand seven hundred Euro) to EUR 1,728,800 (one million seven hundred twenty-eight thousand eight hundred Euro) by contribution in cash of EUR 100 (one hundred Euro) by creating and issuing 1 (one) new Class B Share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and having the same rights as the existing Class B Shares.

Subscription and payment

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. being an existing shareholder of the Company and being represented as stated above, declared to subscribe and pay 1 (one) Class B Share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each for a total amount of EUR 100 (one hundred Euro) which have been fully paid up by a contribution in cash;

The one new Class B Share has been fully paid up in cash so that the amount of EUR 100 (one hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

The general meeting of the shareholders resolves to amend Article 5.1. of the Company's Articles of Association in order to reflect the capital increase and the issue of the new shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to create a new class of shares which shall have the rights attached thereto in the Articles of Association of the Company the «Class C Shares» and to convert 50% of the Class B Shares, i.e. 3 Class B Shares, into Class C Shares of the Company.

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Association which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at EUR 1,728,800 (one million seven hundred twenty-eight thousand eight hundred Euro) represented by seventeen thousand two hundred eighty-two (17,282) registered shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares»), three (3) registered shares of Class B (herein referred to as «Class B Shares») and three (3) registered shares of Class C (herein referred to as «Class C Shares»); the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend in particular Articles 9 and 19 the Articles of Association of the Company in order to reflect the creation of the Class C Shares.

Article 9 shall now read as follows:

19. Transfer of Shares

19.1 Any transfer of Class A Shares must be authorised by:

(a) the general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company; and

(b) the Class B Shareholders.

19.2 In case of transfers of Class A Shares to another Class A Shareholder or to third party:

(a) A Class A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of his Class A Shares (the «Offered Shares») to another Class A Shareholder or to a bona fide third party offeror (the «Offeror») must give notice of such fact to the Manager (as defined hereafter) setting out the details of the Offered Shares and a price per Class A Share as have been offered by the Offeror and such offer must be in cash and on terms that are final and binding on acceptance.

(b) The Manager shall, within 14 Days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Class A Shareholders in proportion to their respective amounts of Equity Commitment. The Offered Shares shall be offered at a price per Class A Share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for such period as the Manager shall reasonably determine, being no less than 30 Days and no more than 60 Days (including the 14 Day period granted to the Manager) («Offer Closing»).

(c) On accepting an offer, each Shareholder shall notify the Manager of the number of Offered Shares in respect of which he accepts such offer and whether, if not all of the other Class A Shareholders accept the offer, that the Class A Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

(d) If the first notifications received by the Manager show that the Class A Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the Manager shall inform the Class A Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class A Shareholder and the number of remaining Class A Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Class A Shareholder shall then notify the Manager of the number of additional Offered Shares, which he agrees to purchase.

(e) If not all of the Class A Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Class A Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to paragraphs above in proportion to their respective Equity Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class A Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class A Shareholder.

(f) The Manager shall, no later than the Offer Closing notify the Selling Shareholder if the other Class A Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class A Shareholders accordingly. If the other Class A Shareholders do not decide to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may sell them to the Offeror provided that such sale is within 45 Days of the Offer Closing and is on Agreed Terms and provided that, upon such sale to the Offeror the Selling Shareholder shall remain liable for such obligations of that Offeror unless he provides guarantees which the Manager deems to be adequate and acceptable in relation to his unfunded Equity Commitment unless the Manager otherwise determines in a motivated decision.

(g) If the Manager refuses to remove the Selling Shareholder from his undertaking to guarantee the Offeror's obligations or, if the Manager believes that the guarantees provided by the Offeror are not adequate and acceptable, the Manager shall motivate his decision before the Advisory Board. In this case, the Selling Shareholder shall have the possibility of referring to the Advisory Board in order to be authorised not to guarantee the Offeror's obligations or to approve the guarantees provided by the Offeror, it being specified that the Selling Shareholder will not be allowed to vote at such Advisory Board. The Selling Shareholder shall notify the Manager of his intention to refer to the Advisory Board so that he may hold this advisory board meeting.

19.3 Subject to approval in writing by the Shareholders, a sale and assignment or a transfer by a Class A Shareholder (a «Transferor Shareholder») of his Class A Shares to its Affiliate (a «Transferee Affiliate») shall be approved by the Manager, provided that:

19.3.1 the Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Shareholder;

19.3.2 the Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Shareholder;

19.3.3 the Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the Manager, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to his position as Class A Shareholder, as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferee Affiliate (whether assumed from the Transferor Shareholder, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law; and

19.3.4 in the event the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class A Shares back to the Transferor Investor, on the same terms and conditions as set out in this Section 9.3 of the Articles.

19.4 Each Shareholder agrees that he will not pledge or grant a security interest in any of Shares, other than to an Affiliate or to another Shareholder, without the written consent of the Manager.

19.5 Unless otherwise consented to by all the Shareholders and the Manager, a sale, an assignment or a transfer must be of all the Class A Shares owned by Class A Shareholder and must be made to a single assignee or transferee, or respectively to a number of Class A Shareholders acting jointly and severally as a single Shareholder, or to an Affiliate acting jointly and severally as a single Shareholder with the assignor or transferor (in which case the transfer will be of all the Class A Shares).

19.6 In case an agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company, no sale, transfer or assignment of Class A Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of such agreement, by executing a deed of adherence confirming that it shall be bound by the terms of such agreement.

19.7 A transfer for purposes of this article shall include any direct or indirect transfer of control over or of a Shareholder, such as a transfer of Shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

19.8 Any sale, assignment or transfer of Shares shall be notified to the Company and published in compliance with the Law.

19.9 The consent of the Manager is necessary to the transfer of any Class C Shares.

Article 19 shall now read as follows:

20. Distribution Right of Shares

20.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

20.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

20.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

20.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of the Shareholders and as it may be provided in any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the transfer of the Class C Shares to a French société civile to be incorporated and controlled by the senior employees and the management of IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. or others entities of its group and to accept such French vehicle as new shareholder of the Company for the purposes of Article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.795 et constituée suivant un acte du notaire instrumentant du 21 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1142 en date du 12 novembre 2004.

Les Statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant en date du 23 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 791 en date du 8 août 2005 et à l'acte notarié du notaire soussigné en date du 27 juillet 2005, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 17.282 Parts Sociales de Classe A et les 5 Parts Sociales de Classe B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 100 (cent euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 1.728.700 (un million sept cent vingt-huit mille sept cent euros) à EUR 1.728.800 (un million sept cent vingt-huit mille huit cents euros) par apport en numéraire de EUR 100 (cent euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales de Classe B existantes et de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société conformément.

2. Accepter les souscriptions et les libérations de la nouvelle part sociale par IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l.

3. Créer une nouvelle catégorie de parts sociales qui auront les droits y attachés dans les Statuts de la Société les «Parts Sociales de Classe C» et de convertir 50% des Parts Sociales de Classe B, c'est-à-dire, 3 Parts Sociales de Classe B, en Parts Sociales de Classe C de la Société et de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société conformément.

4. Modifier en particulier les articles 9 et 19 des Statuts de la Société dans le but de refléter la création de Parts Sociales de Classe C.

5. Accepter le transfert des Parts Sociales de Classe C à une société civile française à constituer et qui sera contrôlée par des cadres supérieurs et la gérance d'IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. ou autres entités de son groupe et d'accepter ce véhicule français comme nouvel associé de la Société aux fins de l'article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

6. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés de la Société:

*Résolutions**Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 100 (cent euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 1.728.700 (un million sept cent vingt-huit mille sept cents euros) à EUR 1.728.800 (un million sept cent vingt-huit mille huit cents euros) par apport en numéraire de EUR 100 (cents euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et ayant les mêmes droits que les Parts Sociales de Classe B existantes et de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société conformément.

Souscription et libération

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., étant un associé existant de la Société et étant représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire et libérer 1 (une) nouvelle Part Sociale de Classe B avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) pour un montant total de EUR 100 (cent euros) qui a été entièrement libéré par apport en numéraire;

La nouvelle part sociale a été intégralement libérée en numéraire de manière à ce que le montant de EUR 100 (cent euros) est dès à présent à la disposition de la Société dont la preuve a été fournie au notaire qui le reconnaît expressément.

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital et l'émission de nouvelles parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer une nouvelle Classe de parts sociales qui aura les droits y attachés aux Statuts de la Société les «Parts Sociales de Classe C» et de convertir 50% des Parts Sociales de Classe B, c'est-à-dire, 3 Parts Sociales de Classe B, en Parts Sociales de Classe C de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million sept cent vingt-huit mille huit cents euros (EUR 1.728.800) représenté par dix-sept mille deux cent quatre-vingt-deux (17.282) parts sociales nominatives de Classe A (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe A»), par trois (3) parts sociales nominatives de Classe B (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe B») et trois (3) parts sociales nominatives de Classe C (ci-après repris comme les «Parts Sociales de Classe C»); les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont ci-après repris comme les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier en particulier les Articles 9 et 19 des Statuts de la Société de manière à refléter la création de Parts Sociales de Classe C.

L'Article 9 aura la teneur suivante:

9. «Transfert des parts

9.1 Toute cession de Parts Sociales de Classe A doit être autorisée par:

(a) une assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social; et

(b) l'Associé de Classe B.

9.2 En cas de cession de parts Sociales de Classe A à un autre Associé de Classe A ou à une tierce partie:

(a) Un Associé de Classe A (l'«Associé Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Parts Sociales de Classe A (les «Parts Offertes») à un autre Associé de Classe A ou à un acquéreur, tierce partie de bonne foi (l'«Acquéreur») doit faire préalablement faire notification de l'offre au Gérant (tel que défini ci-après) en exposant les détails des Parts Offertes et du prix par Part Sociale de Classe A offert par l'Acquéreur. Cette offre doit être faite en numéraire et en termes définitifs, liant les parties en cas d'acceptation.

(b) Le Gérant disposera d'un délai de 14 jours à dater de la réception de la notification de l'offre afin d'offrir les Parts Offertes aux autres Associés de Classe A proportionnellement à leur part respective dans la Contribution en Capital. Les Parts Offertes pourront être proposées à un prix par Part et dans les mêmes termes et conditions que celles transmises à l'Acquéreur (les «Termes de l'Accord»). L'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période que le Gérant devra déterminer de façon raisonnable, sans que celle-ci ne puisse être inférieure à 30 jours, ni excéder 60 jours (y compris la période de 14 jours accordée au Gérant) (la «Clôture de l'Offre»).

(c) Dès acceptation de l'offre, chaque Associé notifiera au Gérant le nombre de Parts Offertes acquises par lui, et, si tous les autres Associés de Classe A n'acceptent pas l'offre, chaque Associé de Classe A devra manifester sa volonté d'acquérir des Parts Sociales supplémentaires par rapport aux Parts Offertes qui lui sont proposées d'acquérir.

(d) Si les premières notifications reçues par le Gérant montrent que des Associés de Classe A n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Parts Offertes, le Gérant informera les Associés de Classe A du nombre de Parts Offertes acceptées par chacun et du nombre de Parts Sociales de Classe A restant, endéans les trois (3) Jours de la réception de la dernière notification. Chaque Associé de Classe A notifiera au Gérant le nombre de Parts Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir.

(e) Si tous les Associés de Classe A n'acceptent pas l'offre, les Parts Offertes seront vendues à ceux des Associés de Classe A ayant notifié leur volonté d'acquérir des Parts supplémentaires conformément aux paragraphes ci-dessus, proportionnellement à leur Contribution en Capital, s'il n'a pas été convenu entre eux de procéder autrement. S'il n'y a qu'un seul Associé de Classe A qui accepte l'offre, toutes les Parts Offertes pourront être vendues à cet Associé de Classe A.

(f) Le Gérant devra, au plus tard à la Clôture de l'Offre, notifier à l'Associé Vendeur si les autres Associés de Classe A ont accepté d'acquérir les Parts Offertes. L'Associé Vendeur cèdera les Parts Offertes aux autres Associés de Classe A tel que notifié. Si les autres Associés de Classe A n'ont pas décidé d'acquérir la totalité des Parts Offertes, l'Associé Vendeur pourra les vendre à l'Acquéreur à condition que la cession soit réalisée endéans les 45 Jours de la Clôture de l'Offre et conformément aux Termes de l'Accord et, à condition que, sur cette cession à l'Acquéreur, l'Associé Vendeur reste tenu des obligations de celui-ci, à moins qu'il ne fournisse des garanties que le Gérant devra estimer comme conformes et acceptables en relation avec sa Contribution en Capital non libérés, sauf si le Gérant n'en décide autrement dans une décision motivée.

(g) Si le Gérant refuse de libérer l'Associé Vendeur de ses engagements afin de garantir les obligations de l'Acquéreur ou, si le Gérant estime que les garanties proposées par l'Acquéreur ne sont pas conformes et acceptables, le Gérant motivera sa décision devant le Comité Consultatif. Dans ce cas, l'Associé Vendeur aura la possibilité de s'en référer au Comité Consultatif afin d'être autorisé à ne pas garantir les obligations de l'Acquéreur ou d'approuver les garanties four-

nies par l'Acquéreur, étant entendu qu'il ne sera pas permis à l'Associé Vendeur lors de cette réunion du Comité Consultatif. L'Associé Vendeur notifiera au Gérant son intention de s'en référer au Comité Consultatif de telle sorte que celui-ci puisse tenir cette réunion.

9.3 Toute vente et allocation ou un transfert par un Associé de Classe A (un «Associé Cédant») de ses Parts Sociales de Classe A à une Filiale (une «Filiale Cessionnaire») pourra être approuvée par le Gérant, à condition que:

(a) la Filiale Cessionnaire assumera les obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Associé Cédant;

(b) l'Associé Cédant reste solidairement et indivisiblement tenu avec la Filiale Cessionnaire des obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Associé Cédant;

(c) l'Associé Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Gérant, l'accomplissement par la Filiale Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulue, de toutes les obligations restantes en relation avec sa position d'Associé de Parts Sociales de Classe A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de la Filiale Cessionnaire (qu'elles soient assumées par l'Associé Cédant, ou subies par la Filiale Cessionnaire), et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi;

(d) Dans le cas où la Filiale Cessionnaire cesse d'être une Filiale de l'associé Cédant, la Société Filiale Cessionnaire vendra, affectera ou cèdera en retour ses Parts Sociales de Classe A à l'Associé Cédant selon les mêmes termes et conditions que celles stipulées à l'article 9.3 des Statuts.

9.4 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient à d'autre qu'une Filiale ou un autre Associé, sans le consentement écrit du Gérant.

9.5 Sauf consentement contraire de tous les Associés et du Gérant, une vente, une allocation ou un transfert devra porter sur toutes les Parts Sociales de Classe A détenues par l'Associé de Classe A et devra être réalisé avec un seul cessionnaire ou respectivement à plusieurs Associés de Classe A agissant conjointement et indivisiblement comme un seul Associé ou à une Filiale agissant conjointement et solidairement comme un seul Associé avec le cédant (cas dans lequel la cession portera sur l'ensemble des Parts Sociales de Classe A).

9.6 Dans le cas où une convention puisse intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société, aucune vente, aucun transfert ou allocation de Parts Sociales de Classe A ne pourra devenir effectif à moins et tant que, ledit cessionnaire ne marque par écrit son accord d'être engagé par les termes de cette convention, en concluant un acte d'adhésion confirmant qu'il est engagé par les termes de cette convention.

9.7 Un transfert dans la perspective de cet article pourra inclure un transfert direct ou indirect du contrôle sur l'Associé, comme un transfert de Parts Sociales ou de titres à un Associé, une fusion ou scission concernant un Associé.

9.8 Tout transfert ou allocation de Parts Sociales sera notifiée à la Société et publiée conformément à la Loi.

9.9 Le consentement du Gérant est nécessaire pour le transfert de toutes Parts Sociales de Classe C.»

L'Article 19 aura la teneur suivante:

19. «Droit de distribution des Parts Sociales

19.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

19.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution devra être prise par une majorité des Associés et, tel ainsi qu'il pourrait être stipulé dans toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre, notamment, les Associés et la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter le transfert des Parts Sociales de Classe C à une société civile française à être constitué et qui sera contrôlée par des cadres supérieurs et la gérance d'IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l. ou autres entités de son groupe et d'accepter ce véhicule français comme nouvel associé de la Société aux fins de l'article 189 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

J. Elvinger.

(029426/211/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

PREF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.728.800.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 102.795.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40441 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Elvinger.

(029427/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ARTELIS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

H. R. Luxembourg B 112.173.

Im Jahre zweitausendundsechs, den vierundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Remich handelnd in Vertretung von ihrem zur Zeit verhinderten Kollegen Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, welcher Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ARTELIS S.A., R.C.S. Luxemburg B 112.173, mit Sitz in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, vom 21. November 2005, welche im Begriff der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ist, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um acht Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Georg Schmitt, Justiziar, geschäftsansässig Heinrich-Böcking-Straße 10-14, D-66121 Saarbrücken.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn André Baldauff, geschäftsansässig 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Konrad Hansen, Abteilungsleiter, geschäftsansässig Ursulinenstraße 2, D-66111 Saarbrücken.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um sechsundneunzigtausendsiebenhundertfünfunddreißig Euro (EUR 96.735,-), um es von seinem derzeitigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf einhundertsevenundzwanzigtausendsiebenhundertfünfunddreißig Euro (EUR 127.735,-) zu bringen ohne Ausgabe von neuen Aktien durch die entsprechende Erhöhung des Wertes jeder Aktie.

- Einzahlung mittels Sacheinlagen durch die derzeitigen Aktionäre.

2. Komplette Neufassung der Satzung der Gesellschaft.

3. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

A. Das Gesellschaftskapital wird um sechsundneunzigtausendsiebenhundertfünfunddreißig Euro (EUR 96.735,-) erhöht um es von seinem derzeitigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf einhundertsevenundzwanzigtausendsiebenhundertfünfunddreißig Euro (EUR 127.735,-) zu bringen ohne Ausgabe von neuen Aktien durch die entsprechende Erhöhung des Wertes jeder Aktie.

B. Die entsprechenden Einzahlungen wurden wie folgt durch die derzeitigen Aktionäre getätigt:

1) PROJECTA 9 Entwicklungsgesellschaft für kommunale Dienstleistungen mit beschränkter Haftung, HR B 12.541, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-66121 Saarbrücken, Heinrich-Böcking-Straße 10-14 (PROJECTA 9) hier vertreten durch Herrn Georg Schmitt, Justiziar, geschäftsansässig Heinrich-Böcking-Straße 10-14, D-66121 Saarbrücken,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Saarbrücken, am 21. Februar 2006;

mit einer Einzahlung von einundfünfzigtausendachthundertfünfzig Euro (EUR 51.850,-) mittels einer Sacheinlage bestehend aus dem Buchwert von einem Geschäftsanteil mit einem Nennwert von achthundertfünfzigtausend Euro (EUR 850.000,-), welche 73,913% des Kapitals von einer Million einundfünfzigtausend Euro (EUR 1.150.000,-) der Gesellschaft deutschen Rechts VSE NET, GmbH, HR B 11.002, mit Sitz in D-66115 Saarbrücken, Nell-Breuning-Allee 6, entsprechen. Die Einbringung der Sacheinlage erfolgt mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Januar 2006.

2) CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., R.C.S. Luxemburg B Nr. 44.683, eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison,

hier vertreten durch Herrn André Baldauff, geschäftsansässig 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Strassen, am 23. Februar 2006;

mit einer Einzahlung von sechszwanzigtausendsechshundertzwei Euro (EUR 26.602,-) mittels einer Sacheinlage bestehend aus dem Buchwert von sechshundertzweiundvierzig (642) Aktien ohne Nennwert, welche 10,0% des Kapitals von neun Millionen Euro (EUR 9.000.000,-) der Gesellschaft luxemburgischen Rechts CEGECOM S.A., mit Sitz in L-2350 Luxemburg, 3, rue Jean Piret entsprechen. Der den Betrag von EUR 26.602,- übersteigende eingebrachte Buchwert in Höhe von EUR 19.795.285,68 wird in die Kapitalrücklage der Gesellschaft eingestellt. Die Einbringung der Sacheinlage erfolgt mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Januar 2006.

3) LANDESBANK SAAR, HR A 8.589, eine rechtsfähige Anstalt des öffentlichen Rechts, mit Sitz in D-66111 Saarbrücken, Ursulinenstraße 2,

hier vertreten durch Herrn Konrad Hansen, Abteilungsleiter, geschäftsansässig Ursulinenstraße 2, D-66111 Saarbrücken,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Saarbrücken, am 22. Februar 2006;

mit einer Einzahlung von neuntausendeinhunderteinundvierzig Euro fünfzig Cent (EUR 9.141,50) mittels einer Sacheinlage bestehend aus dem Buchwert von einem Geschäftsanteil mit einem Nennwert von einundfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-), welche 13,0435% des Kapitals von einer Million einundfünfzigtausend Euro (EUR 1.150.000,-) der obengenannten Gesellschaft VSE NET, GmbH entsprechen. Der den Betrag von EUR 9.141,50 übersteigende eingebrachte Buchwert in Höhe von EUR 4.689.052,88 wird in die Kapitalrücklage der Gesellschaft eingestellt. Die Einbringung der Sacheinlage erfolgt mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Januar 2006.

4) BIP INVESTMENT PARTNERS S.A., R.C.S. Luxemburg B Nr. 75.324, eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Jean Medernach, ansässig 10, rue de Pettingen, L-7554 Mersch,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 23. Februar 2006,

mit einer Einzahlung von neuntausendeinhunderteinundvierzig Euro fünfzig Cent (EUR 9.141,50) mittels einer Sacheinlage bestehend aus dem Buchwert von einem Geschäftsanteil mit einem Nennwert von einundfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-), welche 13,0435% des Kapitals von einer Million einundfünfzigtausend Euro (EUR 1.150.000,-) der obengenannten Gesellschaft VSE NET, GmbH entsprechen. Der den Betrag von EUR 9.141,50 übersteigende eingebrachte Buchwert in Höhe von EUR 7.579.962,50 wird in die Kapitalrücklage der Gesellschaft eingestellt. Die Einbringung der Sacheinlage erfolgt mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Januar 2006.

Die obenerwähnten Vollmachten werden, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde beigelegt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Gemäss Artikel 26-1 und 32-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, wurde die Schätzung der Sacheinlage dem Notar bestätigt durch einen Bericht des réviseur d'entreprises Jean-Bernard Zeimet, wohnhaft in Luxemburg, vom 23. Februar 2006, welcher Bericht folgende Schlussfolgerungen enthält:

Schlussfolgerungen

Auf Basis der von uns ausgeführten Arbeiten, wie oben beschrieben, haben wir keine Anmerkung über den oben angegebenen Wert der Sacheinlage, welcher mindestens der Erhöhung des Wertes jeder Aktie und der Kapitalrücklage entspricht.

Der vorgenannte Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit ihr einregistriert zu werden.

Aus demselben Bericht erhellt dass das Kapital um sechszwanzigtausendsechshundertfünfunddreissig (96.735,-) Euro während dem die Differenz von zweiunddreissig Millionen vierundsechzigtausenddreihundertein Euro und sechs Cent (EUR 32.064.301,06) zwischen der Kapitalerhöhung und dem Einbringungswert der Beteiligungen in eine Kapitalrücklage eingetragen wird.

Einbringungsgebühr

Indem die Sacheinlagen aus 100% der Anteile respektive von VSE NET, GmbH und von CEGECOM S.A., beide in der Europäischen Union gegründeten Gesellschaften, bestehen, beruft sich die Gesellschaft auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 welches eine Befreiung der Einbringungsgebühr vorsieht.

Zweiter Beschluss

Anschließend an die vorhergehende Kapitalerhöhung wird die Satzung der Gesellschaft gleichzeitig komplett neugefasst und fortan folgenden Wortlaut haben:

«Art. 1. Name - Sitz - Dauer

1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ARTELIS S.A. (hiernach «die Gesellschaft» genannt).

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch einen mit einer dreiviertel (3/4) Mehrheit gefassten Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen

diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wurde, aufgelöst werden.

Art. 2. Gegenstand

Der Zweck der Geschäftstätigkeit umfasst alle nötigen Handlungen zur Realisierung des Betriebes und des Verkaufs von Ausrüstung, Einrichtungen, von Netzen, Software und Dienstleistungen einschließlich Beratungsleistungen im Bereich der Kommunikation, Telekommunikation und der Übertragung sowie zugehörigen Geschäftsgebieten. Sie kann insbesondere alle Telekommunikationsnetze errichten, entwickeln und betreiben, alle nationalen und internationalen Telekommunikations-, Informations-, Kommunikationsdienstleistungen und Dienstleistungen des elektronischen Handels und Internetzugang (Festnetz oder mobil) sowie alle verbundenen Ausrüstungen zur Verfügung stellen und vertreiben. Die Gesellschaft kann Beteiligungen in allen Formen mit nationalen oder ausländischen Firmen eingehen, durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Art erwerben sowie durch Verkauf, Austausch oder auf jede andere Art Titel, Obligationen, Forderungen, Scheine und andere Werte aller Arten veräußern.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen und industriellen Aktivitäten sowie Aktivitäten in den Bereichen Immobilien und Finanzen ausüben, die direkt oder indirekt im Zusammenhang mit den oben aufgeführten Zwecken stehen.

Art. 3. Kapital

1. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsiebenundzwanzigtausendsiebenhundertfünfunddreißig Euro (EUR 127.735,-), eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert.

2. Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Art. 4. Aktien

1. Die Aktien sind Namensaktien.

2. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Namensaktien geführt. Dieses Register enthält den Namen jedes Aktionärs, seinen Wohnort oder sein auserwähltes Domizil, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, den eingezahlten Betrag für jede dieser Aktien, sowie die Aktienübertragungen und deren Datum.

3. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften zurückkaufen.

Art. 5. Veräußerung - Vorkaufsrecht - Verpfändung - Rücktritt

1. Jede Verfügung über Aktien der Gesellschaft bedarf der schriftlichen Zustimmung der Gesellschaft. Die Geschäftsführung darf diese nur erteilen, wenn die Generalversammlung mit 3/4-Mehrheit einen entsprechenden zustimmenden Beschluss gefasst hat.

2. Aktien der Gesellschaft können an Dritte veräußert werden, jedoch steht den übrigen Gesellschaftern anteilig ein Vorkaufsrecht zu den im Kaufvertrag mit dem Dritten vereinbarten Bedingungen zu, das innerhalb von einem Monat durch schriftliche Erklärung gegenüber dem veräußerungswilligen Gesellschafter auszuüben ist. Die Monatsfrist beginnt in dem Zeitpunkt, in dem den Gesellschaftern eine beglaubigte Abschrift der Kaufvertragsurkunde zugegangen ist. Übt ein Gesellschafter das ihm zustehende Vorkaufsrecht nicht aus, so wächst es den übrigen Gesellschaftern anteilig zu, die es dann innerhalb eines weiteren Monats auszuüben haben. Ein Vorkaufsberechtigter kann seine Rechte aus Satz 1 (originäres Vorkaufsrecht) und Satz 3 (angewachsenes Vorkaufsrecht) nur einheitlich ausüben. Falls mehrere Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht ausüben, sind verbleibende Aktien entsprechend zu teilen. Nicht teilbare Spitzenbeträge stehen demjenigen Vorkaufsberechtigten zu, der sein Vorkaufsrecht als erster ausgeübt hat. Übt keiner der Gesellschafter das Vorkaufsrecht aus, so hat die Gesellschaft das Recht in der Höhe des gesetzlich zulässigen, den Anteil innerhalb einer weiteren Frist von einem Monat zu den im Kaufvertrag vereinbarten Bedingungen zu erwerben. Bei dem Beschluss hierüber hat der veräußerungswillige Gesellschafter kein Stimmrecht. Haben die Gesellschafter oder die Gesellschaft ihr Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgerecht ausgeübt oder auf die Ausübung vorzeitig durch schriftliche Erklärung gegenüber dem veräußerungswilligen Gesellschafter verzichtet, so ist der veräußerungswillige Gesellschafter frei in seiner Verfügung über den Geschäftsanteil. In diesem Fall kann die nach Art 5, Ziffer 1 notwendige Zustimmung von der Gesellschaft nicht versagt werden.

Art. 6. Der Verwaltungsrat

1. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus 10 Mitgliedern.

2. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für maximal 6 Jahre bestellt. Sie können wieder gewählt und von der Generalversammlung mit sofortiger Wirkung abberufen werden.

3. Der Verwaltungsrat hat das Recht, alle notwendigen oder nützlichen Schritte zur Erfüllung des Geschäftszwecks zu unternehmen, sofern sie nicht gesetzlich oder durch die geltende Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

4. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden. Die Wahl gilt für die Dauer der Zugehörigkeit zum Verwaltungsrat.

5. Die Entscheidungen des Verwaltungsrats werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen gefällt, sofern diese Satzung keine andere Mehrheit vorsieht. In einer Pattsituation entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

6. Im Rahmen der Grundsätze dieser Vorschrift und unter Vorbehalt der weiteren Kompetenzen, die dem Verwaltungsrat gemäß Gesetz zuerkannt sind, bedürfen insbesondere folgende Angelegenheiten der Zustimmung des Verwaltungsrates mit einer 3/4- Mehrheit:

a) Wirtschaftsplan (einschl. Investitions-, Instandhaltungs- und Finanzplan sowie Personalplan);

- b) Errichtung und Aufhebung von Zweigniederlassungen, Neben- und Hilfsbetrieben sowie die Errichtung, Verlegung und Aufhebung von Betriebsstätten;
- c) Erwerb und Gründung anderer Unternehmen; Erwerb und Veräußerung von Beteiligungen an anderen Unternehmen sowie Änderungen der Beteiligungsquote und Teilnahme an Kapitalerhöhungen gegen Einlagen;
- d) Abschluss, Änderung oder Aufhebung von Unternehmensverträgen;
- e) Erwerb, Belastung und Veräußerung von Grundstücken oder grundstücksgleichen Rechten;
- f) Aufnahme und Kündigung von Darlehen und sonstigen Krediten, soweit diese nicht im Rahmen der im jeweiligen Wirtschaftsplan ausgewiesenen Wertansätze liegen;
- g) Investitionen, soweit diese nicht im Rahmen der im jeweiligen Wirtschaftsplan ausgewiesenen Wertansätze liegen;
- h) Abschluss von Miet-, Pacht- und Leasingverträgen mit einer Laufzeit von mehr als einem Jahr, soweit diese nicht im Rahmen der im jeweiligen Wirtschaftsplan ausgewiesenen Wertansätze liegen;
- i) Gewährung von Darlehen, Übernahme von Bürgschaften oder Garantien (außerhalb des normalen Geschäftsbetriebes);
- j) Emission von Obligationsanleihen.

7. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner satzungsmäßigen Mitglieder an der Beschlussfassung teilnimmt, darunter der Vorsitzende des Verwaltungsrates. Sollte der Vorsitzende des Verwaltungsrates an einer Sitzung nicht teilnehmen, ist auf Verlangen eines Verwaltungsratsmitgliedes mit einer Frist von mindestens zwei Wochen eine erneute Sitzung des Verwaltungsrates einzuberufen in der es für die Beschlussfähigkeit auf die Anwesenheit des Vorsitzenden nicht ankommt. In der Einladung zu der erneuten Sitzung des Verwaltungsrates ist darauf gesondert hinzuweisen.

Art. 7. Geschäftsführung

1. Der Verwaltungsrat überträgt - jederzeit widerruflich - die Rechte zur Durchführung der gewöhnlichen Geschäfte auf die Geschäftsführung.

2. Zur Vornahme von Handlungen und Rechtsgeschäften, die der Bedeutung oder dem Umfang nach von besonderem Gewicht sind oder über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen, ist ebenso wie für Maßnahmen nach Artikel 6, Ziffer 6 dieser Satzung die vorherige Zustimmung durch den Verwaltungsrat erforderlich.

3. Die Vergütung der Geschäftsführer wird durch einen vom Verwaltungsrat zu benennenden Ausschuss festgelegt, der mit 3/4- Beschlussmehrheit entscheidet und der - soweit der Verwaltungsrat nicht einstimmig anders beschließt - die Besetzungsverhältnisse im Verwaltungsrat widerspiegelt.

Art. 8. Vertretung

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift entweder von zwei Geschäftsführern im Rahmen ihrer Befugnisse vertreten oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates.

Art. 9. Generalversammlung

1. Die Generalversammlung ist für alle Angelegenheiten zuständig, die ihr durch die Satzung übertragen sind, sowie für die ihr gesetzlich zwingend zugeschriebenen Angelegenheiten.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

2. Die Generalversammlung beschließt mit einer 3/4- Mehrheit über:

- a) Änderungen der Satzung;
- b) Kapitalerhöhung (einschließlich gänzlicher oder teilweiser Einschränkung oder des Ausschlusses von Bezugsrechten) und Kapitaleinzahlung;
- c) Bestimmung des Wirtschaftsprüfers;
- d) Verlegung des Sitzes der Gesellschaft;
- e) Liquidation der Gesellschaft, Fusion, Spaltung.

3. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Donnerstag im März um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

4. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

5. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn alle Gesellschafter ordnungsgemäß geladen und mindestens 50% des Gesellschaftskapitals vertreten sind.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

6. Generalversammlungsbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, sofern nicht die Satzung oder zwingende gesetzliche Vorschriften etwas anderes vorschreiben.

Art. 10. Aufsicht

1. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

2. Sobald die Gesellschaft zwei der drei in Artikel 215 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Kriterien erreicht hat, werden der oder die Kommissare durch einen unabhängigen Wirtschaftsprüfer («réviseur d'entreprises») ersetzt, der auf vertraglicher Basis von der Gesellschaft bestellt wird.

Art. 11. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begann das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft mit deren Errichtung am 21. November 2005 und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 12. Inventar - Jährliche Konten - Gesetzliche Reserve - Gewinnverteilung

1. Jedes Jahr per einunddreißigsten Dezember werden die Konten der Gesellschaft erstellt und der Verwaltungsrat erstellt ein Inventar begreifend den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Aktionär kann dieses Inventar zusammen mit der Bilanz am Gesellschaftssitz einsehen.

2. Die Gewinne der Gesellschaft welche in den jährlichen Konten aufgeführt werden, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen stellen den Nettogewinn dar. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve bis letztere sich auf zehn Prozent vom Grundkapital beläuft.

Der Restbetrag kann unter den Aktionären verteilt werden, im Verhältnis ihrer Beteiligung in der Gesellschaft.

3. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividenden auszuzahlen.

Art. 13. Auflösung - Liquidation

Die Gesellschaft kann durch Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welche unter den gleichen Bedingungen gefasst werden müssen wie bei Satzungsänderungen. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung der Aktionäre, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen, ernannt werden. Das nach Begleichung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Restvermögen wird unter die Aktionäre entsprechend ihrem Anteil verteilt.

Art. 14. Allgemeine Bestimmung

Die Bestimmungen der Satzung finden ihre Anwendung überall, wo die am 21. November 2005 zwischen den Gesellschaftern abgeschlossene Konsortialvereinbarung keine Regelung vorsieht und wo weder die Konsortialvereinbarung noch diese Satzung eine Regelung enthalten, die dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften widersprechen.

Dritter Beschluss

Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bestätigt respektiv ernannt:

1. Dr. Georg Müller, Mitglied des Vorstandes des VSE AG, geboren am 23. Februar 1963, geschäftsansässig Heinrich-Böcking-Str. 10-14, Saarbrücken.

2. Prof. Leo Petry, Mitglied des Vorstandes der VSE AG, geboren am 20. Juli 1948, geschäftsansässig Heinrich-Böcking-Str. 10-14, Saarbrücken.

3. Dr. Klaus Bauer, Geschäftsführer der ENERGIS, GmbH, geboren am 19. Januar 1957, geschäftsansässig Heinrich-Böcking-Str. 10-14, Saarbrücken.

4. Dr. Dietrich Gemmel, Leiter Vertriebssteuerung der RWE Energy AG, geboren am 10. März 1962, geschäftsansässig RWE Energy AG Rheinlanddamm 24, 44139 Dortmund.

5. Engelbert Müller, Leiter Zentral Controlling der VSE AG, geboren am 18. August 1955, geschäftsansässig Heinrich-Böcking-Str. 10-14, Saarbrücken.

6. Roland Michel, Président du conseil d'administration de CEGEDEL, geboren am 13. August 1944, geschäftsansässig Etude Michel & Schanen, B.P. 1848, L-1018 Luxembourg.

7. Romain Becker, Directeur général de CEGEDEL, geboren am 6. Juli 1954, geschäftsansässig Cegedel S.A., L-2089 Luxembourg.

8. André Baldauff, Directeur de CEGEDEL, geboren am 20. August 1941, geschäftsansässig Cegedel S.A., L-2089 Luxembourg.

9. Dr. Max Häring, Vorsitzender des Vorstandes der SaarLB, geboren am 17. April 1946, geschäftsansässig Ursulinenstraße 2, 66111 Saarbrücken.

10. BIP INVESTMENT PARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B Nr. 75.324, eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg.

Ihre Mandate laufen nach der ordentlichen Generalversammlung ab die über die Konten des Geschäftsjahres 2009 beschließen wird.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um neun Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schmitt, A. Baldauff, K. Hansen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, vol. 152S, fol. 45, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(025721/230/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LOGIC PARK EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 113.569.

EXTRAIT

Par décision du 27 février 2006, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé de fixer le nombre des gérants à quatre (4) et a nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérant supplémentaire, M. Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port-Louis (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Suivant cette décision, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Frank Fäth;
- M. Francisco-Javier Bähr;
- Mme Christiane Kühl-Kersting; et
- M. Stewart Kam-Cheong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGIC PARK EUROPE, S.à r.l.

Par son mandataire

I. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025305//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DEF'S SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Siège social: L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean.

R. C. Luxembourg E 3.105.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze février 2006 à Soleuvre.

1.) Madame Françoise Bettendorff, épouse Defay, femme au foyer, née le 30 juillet 1958 à Differdange, demeurant au 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre.

2.) Monsieur Jean-Paul Defay, comptable, né le 24 novembre 1957 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre.

Déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de DEF'S SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,-) représenté par cinquante parts sociales (50) d'une valeur nominale de cinquante euros (50) chacune.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Françoise Bettendorff, vingt-cinq (25) parts sociales;
2. Monsieur Jean-Paul Defay, vingt-cinq (25) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des décidants à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les comparants se sont réunis en assemblée extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

1.- La société est gérée et administrée conjointement par Madame Françoise Bettendorff épouse Defay et par Monsieur Jean-Paul Defay, préqualifiés.

2.- Pour tous les actes de disposition de droits réels concernant les immeubles appartenant à la société, la société n'est valablement engagée que par la signature conjointe de deux associés gérants et de tous les autres associés non gérants.

F. Bettendorff / J.-P. Defay.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03411. – Reçu 29 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025689//64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BAUSCH & LOMB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 105.591.

Il résulte du transfert de siège que l'adresse du gérant a également changé en date du 20 août 2005:

M. Richard Brekelmans, 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2006.

R. Brekelmans.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025313//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NetCom LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.796.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 20th, 2006 it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr Lars-Johan Jarnheimer, Mr Håkan Zadler, as well as Mr Francesco d'Angelo as directors of the board until the next annual general meeting.

2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 mars 2006, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire MM. Lars-Johan Jarnheimer, Håkan Zadler, ainsi que Francesco d'Angelo comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De réélire M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04311. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027246/1369/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

LASITHI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 56.616.

Société constituée le 11 octobre 1996 par-devant Maître Hellinckx Camille, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 3 du 4 janvier 1997.

Monsieur Schaus Adrien, liquidateur, a démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société LASITHI S.A. (en liquidation) établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 10 mars 2006.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025320//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

WILKO LUX ENSEIGNES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8009 Strassen, 169, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 73.049.

Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir als alleinige Gesellschafter der Firma WILKO LUX ENSEIGNES, S.à r.l. zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen wie folgt:

Die Betriebsstätte der WILKO LUX ENSEIGNES, S.à r.l. wird ab 1. Januar 2006 von 138, route d'Arlon, L-8008 Strassen nach 169, route d'Arlon, L-8009 Strassen verlegt.

Strassen, den 30. Dezember 2005.

H. Koll.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025466//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ACTABIS MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 107.209.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 février 2006 que:

Le siège social est transféré du 70, Grand-rue à L-1660 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027394//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

TRANSPORTS LUXEMBOURG WINDSINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 109.108.

Suite à une cession de parts en date du 17 mars 2006 entre Monsieur Hans Windsinger et Monsieur Jérémy Windsinger, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Monsieur Hans Windsinger 25 parts sociales

- Monsieur Jérémy Windsinger 100 parts sociales

Luxembourg, le 17 mars 2006.

H. Windsinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027464/1137/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.